

## **Résolution de la Commission Administrative de la section nationale des retraités de la FSPS/FO – Paris le 25 octobre 2021**

La Commission administrative (CA) de la section nationale des retraités de la FSPS/FO réunie à Paris le 25 octobre 2021 a largement discuté de la situation dans laquelle les retraités, comme l'ensemble des salariés, sont confrontés depuis près de deux ans où le gouvernement MACRON, prenant prétexte de la pandémie de la COVID remet en cause systématiquement nos libertés individuelles et collectives, nos acquis sociaux arrachés par nos aînés au prix de lourds sacrifices.

La CA confirme son total accord avec la résolution adoptée la semaine précédente par le Comité exécutif de l'UCR/FO et insiste sur les points suivants :

### **AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT ET DES PENSIONS**

Face aux prix à la consommation courante (produits alimentaires, carburants, gaz, électricité,;...) qui ne cessent d'augmenter., la CA s'engage à lutter contre la sous indexation de 0,5% pour 2021 et 2022 par tous les moyens à sa disposition.

Ce n'est pas l'aumône de « l'indemnité inflation » unique de 100€ pour les revenus inférieurs à 2 000€ annoncés aux retraités pour février 2022 qui apportera une solution et qui arrêtera la descente aux enfers des retraités, des chômeurs, des salariés pauvres, des jeunes travailleurs des étudiants, qui viennent grossir chaque jour d'avantage les files des associations d'aides alimentaires.

C'est pourquoi, plus que jamais, avec l'UCR FO et la Confédération, la CA FO exige :

- l'augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite et leur indexation sur l'évolution du salaire moyen.
- aucune pension inférieure au SMIC`

C'est en particulier sur ces revendications que les retraités se sont mobilisés le 1<sup>er</sup> octobre avec le groupe des 9 et ont répondu à l'appel national CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires, UNEF...à manifester le 5 octobre.

### **PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE**

La pandémie a confirmé que la protection sociale est un bien essentiel. Elle n'a jamais été autant attaquée que depuis ces dernières années.

**Le gouvernement Macron porte une lourde responsabilité dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire. Pour autant cela n'exonère en rien les gouvernements précédents de la situation catastrophique de l'hôpital public.**

Rappelons que près de 115 000 lits ont été supprimés en 25 ans dans les hôpitaux dont 5748 sur la seule année 2020, sans compter les fermetures intervenues dans les établissements privés. En outre, selon la Cour des Comptes, le taux d'équipement en lits de réanimation était passé de 44 pour 100 000 habitants en 2013 à 37 /100 000 s à la veille de la crise sanitaire.

Aussi, la CA apporte son soutien à la Fédération dans son combat pour l'arrêt immédiat des fermetures de lits et la réouverture de lits nécessaire à une prise en charge des soins de qualité, la création des 15 000 postes dans un premier temps de personnels hospitaliers sous statut de fonctionnaire, et un changement radical d'orientation hospitalière.

La situation catastrophique des hôpitaux est aggravée par la quasi-généralisation des déserts médicaux à la campagne et à la ville., Les départs de médecins généralistes comme spécialistes ne sont pas remplacés et c'est la galère pour retrouver un praticien.

Cette situation est la conséquence du numerus clausus instauré dans les années 70 et de la sélection en 1ère année des études de médecine.

Aussi, la CA exige avec la Fédération l'abrogation totale du numerus clausus et des quotas de formation dans les instituts de formation paramédicales

Comme retraités, nous sommes entièrement solidaires des personnels hospitaliers qui combattent pour l'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés le déblocage du point d'indice, l'amélioration de leur condition de rémunérations et de travail, l'embauche des personnels de toutes catégories nécessaires car nous nous rappelons que lors du premier confinement comment la pénurie de moyens hospitaliers , en lits, en personnels, en matériels, a permis au gouvernement de justifier des directives fermant la porte de l'hôpital aux personnes âgées hébergées ou à domicile dont nombre sont décédés sans pouvoir bénéficier des soins hospitaliers.

### **La situation dans les EHPADs se dégrade dangereusement.**

Nous avons pris connaissance des déclarations du 1er Ministre concernant le « *plan d'aides pour les personnes âgées* ». Celui-ci a, en particulier annoncé la création de 10 000 postes de soignants supplémentaires sur 5 ans et aucun en en 2022 soit environ 1 soignant en plus par établissement... On est très loin du compte et cela ne va en rien améliorer la situation qui est catastrophique.

80% des directeurs d'EHPAD recherchent du personnel depuis plus de 6 mois, ce qui a conduit ¼ d'entre eux à geler les admissions. Les listes d'attentes déjà longues depuis de nombreuses années vont devenir interminables. Le choix affiché par la loi qui serait donné aux personnes âgées dépendantes de choisir entre domicile et hébergement, car son exercice est conditionné par la capacité financière de faire face aux restes à charge en établissement ou sur le plan d'aide, était un leurre. Avec le gel des admissions, ce n'est plus seulement la porte de l'hôpital qui sera fermée mais aussi celle de la maison de retraite.

D'autant que la situation dans l'aide à domicile est catastrophique : manque de personnels, de médecins, appel aux consultations numériques...

Nous maintenons plus que jamais la revendication d'un agent par résident dans les EHPADs et les moyens suffisants pour tous les services d'aide à domicile pour une prise en charge de qualité pour les personnes âgées ayant choisi de rester chez elles.

Nous n'acceptons pas que la seule perspective devienne pour nombre de personnes âgées dépendantes de finir ses jours sans soin et prise adaptée à domicile.

### **DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE**

Nous partageons l'analyse de notre Confédération « *Cette situation résulte du choix politique de faire supporter une partie substantielle du coût de la crise sanitaire à la branche maladie (...) et ainsi d'avoir généré une dette sociale au lieu d'une dette COVID. (...) Désormais, avec la place prépondérante prise par la CSG en substitution des cotisations patronales, la hausse de la part de la TVA affectée à la sécurité sociale et le prolongement de la CADES donc de la CRDS jusqu'en 2033, l'essentiel de l'effort portera sur les travailleurs, actifs et retraités.* »

**Aussi, la CA réaffirme que rien ne justifie la création d'une 5ème branche de la Sécurité Sociale dédiée à la perte d'autonomie.**

En effet, la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie et doit relever de la branche maladie de la Sécurité Sociale qui repose sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé.

Comme le rappelait la résolution du Comité exécutif de l'UCR des 18 et 19 mai 2021 :

*« Avec la création d'une 5ème branche se profile en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la Sécurité sociale basés sur la solidarité intergénérationnelle. C'est pour les mêmes raisons que le Comité Exécutif rejette catégoriquement les pistes envisagées pour le financement de cette 5ème branche qui rompent avec le principe du salaire différé pour lui substituer l'impôt sous différentes formes comme l'augmentation de la CSG sur les pensions, la réduction de déductions fiscales, la prise en compte du patrimoine etc. Pour le Comité Exécutif, il s'agit bien d'inclure la protection sociale dans le budget de l'État. Chaque année l'État déciderait de la part budgétaire qui va à l'armée, celle qui va à la maladie... Toutes les décisions et projets du gouvernement sont cohérents : 5ème branche sortant les personnes dépendantes de l'assurance maladie, réforme des retraites, prélèvement à la source des impôts dans l'objectif de les fusionner avec la CSG, branche famille et assurance maladie intégrés au budget de l'État... »*

La CA avec l'UCR, et la Confédération, combat et combattra toute décision, dispositif, projet d'où qu'ils viennent remettant en cause les principes de notre Sécurité sociale fondée en 1945 sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle.

#### **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

La CA constate que le gouvernement repousse en janvier 2026 la mise en œuvre de la participation de l'employeur à la PSC des agents de la FPT et de la FPH. Elle s'inquiète du sort qui risque d'être réservé aux retraités qui pourraient être exclus du dispositif.

Dans ce contexte, la CA confirme son attachement aux valeurs mutualistes historiques : caractère non lucratif, démocratie et solidarité et rappelle l'opposition de la confédération FO à l'ANI de 2013. Elle revendique une réelle solidarité intergénérationnelle garantissant que les mêmes droits soient ouverts pour les actifs, les ayant droits et retraités pour une couverture mutuelle de qualité

La CA revendique la défiscalisation des cotisations des complémentaires pour tous, sous forme d'un crédit d'impôt.

#### **RETABLISSEMENT DE TOUTES LES LIBERTES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES**

Depuis mars 2020, prenant prétexte de la pandémie de COVID, le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre nos libertés en promulguant une multitude de lois et de décrets : loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire ; loi pour une sécurité globale du 25 mai 2021 ; loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire ; décret du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du Code de la Sécurité intérieure relative au traitement des données à caractère personnel ainsi que le fichage syndical...et en transposant dans le droit commun les dispositions relevant de l'état d'exception permanent dictées par la loi « *renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme* ».

La CA condamne la volonté du gouvernement de prolonger l'état d'urgence sanitaire de plusieurs mois afin de maintenir le recours au pass-sanitaire jusqu'à l'été 2022.

La CA condamne la suspension, depuis le 15 septembre 2021, sans salaire de plus de 15 000 agents hospitaliers et médico-sociaux, ainsi que des menaces du ministre de la Santé contre le droit de grève des agents hospitaliers. Ces mesures sont inacceptables. La CA avec sa Fédération, exige la réintégration immédiate de tous les suspendus.

Plus que jamais, la CA exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides.

## **UNITE D'ACTION SUR LES REVENDICATIONS**

Le 1<sup>er</sup> octobre, à l'appel de 9 organisations de retraités, dont FO, les retraités se sont mobilisés dans la totalité des départements de Métropole et d'outre-mer pour défendre leur pouvoir d'achat, défendre la Sécurité sociale, défendre les services publics.

Le 5 octobre, les retraités sont à nouveau descendus dans la rue et ont manifesté avec les salariés actifs et chômeurs pour revendiquer l'augmentation des salaires et pensions, la défense des services publics, l'abandon de la réforme des retraites et de l'assurance chômage, le rétablissement de tous les droits et libertés démocratiques mis à mal depuis le début de la pandémie et le refus des sanctions liées à l'application de la loi du 5 août 2021

Ayant pris connaissance de la proposition d'organiser une manifestation nationale de retraités le 2 décembre, la CA rappelle que l'unité d'action ne peut se concevoir sans unité sur les revendications, pour exiger :

- L'augmentation immédiate des retraites et indexation sur l'évolution des salaires
- La défense des services publics en particulier de notre système de santé
- Le retrait définitif du projet de réforme des retraites
- La défense de la sécurité sociale basée sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle
- La défense de nos libertés individuelles et collectives.

**La CA appelle donc à manifester le 2 décembre à Paris avec le groupe des 9. Elle considère que cette manifestation constitue un premier pas pour la mobilisation d'ensemble de tous les salariés actifs, chômeurs et retraités du public comme du privé afin d'en finir avec toutes les contre-réformes remettant en cause nos acquis sociaux, nos libertés individuelles et collectives.**

**Cette manifestation doit être une réussite, aussi, la CA invite toutes les structures de l'UCR FO à informer les retraités, à les faire adhérer et à les mobiliser pour se tenir prêts à répondre à toute initiative nationale, pour la défense des conditions de vie matérielles et morales des 17 millions de retraités.**

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, ainsi que le relevé de décisions qui sera annexé

Paris le 25/10/2021